

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

- Exercice des droits civils
- Absence d'inscriptions incompatibles au casier judiciaire (crimes ou délits graves, infractions contre le patrimoine ou dans le domaine de la poursuite pour dettes et la faillite, etc.)
- Absence de mesures de protection pour la personne du curateur
- Absence de poursuites (ou alors poursuites ne révélant pas des problèmes financiers ou des problèmes de gestion financière)
- Parcours professionnel (expérience dans les domaines administratif, financier, social, etc.) ou à tout le moins expérience de vie laissant apparaître que le candidat saura gérer les affaires qui lui seront confiées
- Aisance dans l'utilisation des technologies informatiques de base
- Disponibilité (apparente en tout cas) en temps
- Domiciliation dans le canton de Neuchâtel ou proximité géographique permettant d'être présent auprès des personnes concernées ou d'assurer les démarches à effectuer pour leur compte